

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, VENDREDI 17 DÉCEMBRE, 1858.

No. 35.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

PRIME.—Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés payant d'avance, recevront, gratis, *L'Observateur* pendant un an.

LES DEUX CANDIDATS.

Deux hommes briguent les honneurs de la mairie : ces deux hommes sont monsieur Joseph et L'ange vain. Tous deux sont également connus du public, mais d'une manière différente : l'un est marchand, l'autre est un aventurier politique.

Dans la circonstance actuelle, il importe de rappeler les actes publics qui ont amené le jugement porté sur eux. Bien qu'il soit le plus jeune, commençons par L'ange vain : lui faire sa toilette publique, est chose bien facile :

Hector L'ange vain débuta dans la vie publique, en qualité de conseiller-de-ville. Avant qu'il fut élu, la fraude, le gaspillage, et la corruption étaient, déjà considérables, mais il appartenait à cet homme de les enracermer en Corporation. Tellement, qu'aujourd'hui, il est très difficile pour ne pas dire, impossible, de les extirper. A la tête d'une bande de grugeurs, L'ange vain digère à son aise. Il faut avouer, qu'il partage, en frère, avec des collègues, le magot municipal. Fermant les yeux sur toutes les peccadilles de ceux des conseillers qui spéculent avec leur mandat, il soit qu'ils fermeront, aussi, les yeux sur ses propres fautes. De là ces dérapades effrayantes des deniers publics ; ces basses et sales intrigues dont les conséquences terribles retombent sur les citoyens. Si L'ange vain avait fait son devoir, pendant les douze derniers mois, ce qui s'est passé hier, suffirait encore pour le flétrir comme homme public. Entouré de son état major municipal, L'ange vain, voyait et laissait voter jusqu'à cinq fois, des individus dont les cotisations avaient été payées par Peters, ou d'autres cabaleurs !

M. Joseph auquel il n'était point permis d'avoir, à ses côtés, un de ses partisans de chaque quartier, afin de désigner les voteurs suspects, ne pouvait exiger le serment !

En voyant la position qu'il avait faite à son concurrent, un sourire d'hypocrisie errait sur les lèvres de L'ange vain.

Mais tous ces intrigues ne sont que des misères auprès de ses actes passés. Ce qui révolte les citoyens libres et honnêtes, ce qui empêchera L'ange vain d'être élu, à n'importe quelle charge, quand les électeurs ne seront plus empêchés, par une loi maudite, de voter contre lui ; c'est le mépris qu'il a fait des électeurs et de leurs intérêts. Ses intrigues, ses bassesses, ses lâchetés et ses trahisons l'ont rendu indigne d'occuper la chaire civique.

A peine élu maire de la cité, il s'est fait élire député de *Dorchester* !—George Hall est le vrai maire ;—mais L'ange vain a eu soin de retirer les \$500 qui ne sont accordés au maire que pour représenter dignement les citoyens et non pour l'habiller. Notez que George Hall a reçu, aussi, pour six mois de services comme *pro-maire*, la somme de \$450.

Rendu à Toronto, L'ange vain vota pour faire d'Ottawa la capitale du pays et sacrifia Québec ! Par ses basses manœuvres, il obtint que le maire pourrait s'absenter pendant quatre mois consécutifs ! C'est lui qui a dérobé les électeurs de la loi qui les prive du droit de voter en ce moment ! Au moyen de cette loi odieuse, L'ange vain a qualifié des individus qui comme lui n'ont pas le sens, mais qui ont voté pour lui ; et il a détraqué, parce qu'ils étaient contre sa réélection, des citoyens qui bien que très riches, n'ont pu payer avant le quinze décembre, leurs cotisations !

Et puis, que fait-il du chemin de fer du Nord que tout honnête homme demande ; il s'en sert pour se faire réélire. Nous ne cesserons de le dire et de l'écrire jusqu'à ce qu'il ait fait résilier, comme il l'a promis, le contrat de Baby.

L'espace nous manque aujourd'hui, pour retracer tous les autres méfaits de cet homme intrigant ; mais nous reviendrons sur ce sujet.

Maintenant jugeons l'autre candidat :

S'il s'agissait d'une élection parlementaire ; s'il fallait envoyer un citoyen en parlement ou les lois qui se font peuvent nuire ou profiter à nos intérêts religieux ou politiques ; peut-être qu'il n'aurait invoqué le principe religieux, ou celui de l'origine ; mais dans la circonstance actuelle, il s'agit d'élire un maire. Or il y a une grande différence entre un représentant et un maire. Le devoir du premier

est de présider aux destinées du pays ; ce qui du second est de veiller aux intérêts d'une cité ou d'une localité. L'un est législateur, l'autre est un homme de confiance. Or quand un marchand trouve un bon cuisinier, demande-t-il s'il est Turc, Espagnol, Anglais, Français, Juif, ou Canadien ? Non, il s'informe s'il est honnête et capable. Voilà ce que l'on doit se demander avant de voter pour l'un des deux candidats actuels, et tout homme qui veut songer au passé de L'ange vain, dira, sans hésiter, que M. Joseph possède ces deux qualités à un degré que jamais L'ange vain n'atteindra. Dans question de travail, de pain, de travail, ce fusons peut une question plus jugée. Sachons pour un trait re et voter pour un honnête homme !

LE "COURRIER DU CANADA."

Voici en quels termes *L'Ére Nouvelle* juge l'insuffisance du *Courrier du Canada*. On ne peut mieux flageller l'hypocrisie et le servilisme :

"Le *Courrier du Canada* trouve que nous avons de singulières idées sur la politique canadienne, mais que nous ne possédons pas nos doctrines aussi loin que le *Pays*, et que nous restons religieux, catholique et national.

"Oui, nous sommes religieux, catholique et national, et ni la religion, ni le catholicisme, ni notre nationalité ne nous font un devoir d'envisager les affaires de la politique en général et de notre politique canadienne en particulier au même point de vue que notre confrère. Pour nous, nous sommes pour l'autorité, quand elle se maintient dans l'exercice de ses droits et dans la route du devoir ; mais quand elle perd de vue ses devoirs, nous la condamnons, et la religion ne nous fait pas une obligation d'encenser un pouvoir qui s'écarte de la ligne de conduite que lui a tracé la constitution. Notre confrère peut calmer sa conscience ; nous sommes parfaitement en état de nous passer de ses conseils : ses alarmes sont puériles et nous sommes parfaitement dans la bonne route. Pour nous, nous sentons vibrer en nous la corde du devoir, et non pas comme chez notre confrère, la corde de la présomption et l'aveugle obéissance à l'autorité sous le régime actuel qui conduit nos affaires politiques. Quant aux idées singulières sur la politique canadienne, nous avouerons que nous ne les avons pas toutes acceptées, car notre confrère tout d'abord,

On a pour lui une large part, quand bien même ce ne serait que dans le fait de se dire un *journaliste d'amour*, et de se traîner continuellement sur le terrain de la haine et de l'animosité.

L'homme de foi, d'espérance, et de charité qui rédige le *Courrier*, l'homme qui a reçu une mission dans le journalisme pour défendre la famille en danger et écrire dans l'intérêt de l'ordre social, voudra bien croire qu'il n'est pas infailible, qu'il n'est qu'un simple homme, et que par conséquent il doit respecter la manière de voir des autres, s'il veut qu'on respecte la sienne, et ne plus se mêler de reprendre ses confrères, lorsqu'il n'a pas assez de vertu pour souffrir qu'on lui dise ses torts et ses originalités.

Le gouverneur a commué la peine capitale infligée à W. H. Howlett, en un emprisonnement pour la vie. Pourquoi ne pas avoir agi ainsi à l'égard de Desforges et de sa complice? Probablement parce qu'ils étaient de la *race inférieure*?

Les rangs de la politique s'éclaircissent. Le commandeur Viger n'est plus: il est mort dimanche dernier, à Montréal. La mort de cet homme, prive le pays d'un des antiquaires les plus infatigables et les plus justement renommés.

Vendredi dernier l'honorable Robert Baldwin expieit à Toronto, après une longue maladie, et lundi dernier, le colonel Gagy mourait de mort violente. M. Baldwin a été de tous les ministres Haut-Canadiens celui qui a été le plus favorable aux Bas-Canadiens et le colonel a joué un rôle trop barbare en 1837 pour qu'il soit nécessaire de rappeler le jugement porté sur lui. On dit que l'amour l'a conduit au tombeau; ce n'est assurément pas l'amour du bien public!

P. S. Ces lignes étaient en page quand nous avons appris que le colonel Gagy était encore vivant et qu'il faisait feu et flamme pour découvrir celui qui le faisait passer pour trépassé. Le colonel a raison, ce n'est pas bien d'offrir un canard au public pour annoncer la mort d'un vieux loup.

Les personnes choisies pour dépouiller les scrutins sont L'ange vain, George Hall, John Hearn, Audette et Gingras!!! C'est à-dire que c'est l'un des candidats à la mairie et ses associés qui sont chargés de rendre justice aux électeurs!

D'un autre côté, ce choix est bon, puisqu'il n'y a que les partisans de L'ange vain dont les cotisations ont été payées, avec l'argent de la cité qui peuvent voter!

Une requête signée par un grand nombre de citoyens doit être présentée à l'archevêque catholique de Québec, au sujet de la qualification des élèves de l'École Normale. Nous attendons de bons résultats de cette requête.

Nous avons reçu la 6me livraison des

Trappeurs de la Baie d'Hudson. C'est de plus en plus attrayant.

Le No 4 du tome XI du journal *L'Agriculteur* nous a été aussi envoyé. M. Perault qui en est le rédacteur s'acquitte de sa tâche avec un talent toujours croissant. Chaque agriculteur devrait souscrire à ce journal.



Nous ne nous rendons point responsable des correspondances qui paraissent sur *L'Observateur*; nous les publions toutes, de quelque parti qu'elles viennent, mais si nous permettons l'attaque, nous recevons aussi la défense. Ainsi que l'on ne nous écrive plus à propos de nos correspondants; ceux qu'ils attaquent, ont le droit, et, surtout, le pouvoir de leur répondre.

La continuation des "Patriotes" forcément remise.

Une chanson et un article sur les quais du Palais remis à un numéro subséquent.

ENIGME.

Mon premier est au ciel, mon second tourne la tête; et mon entier tomba dans l'enfer.

PRIÈRE ÉLECTORALE.

On nous informe que, trois fois par jour monsieur L'ange vain récite la prière suivante:

"Saint Escobar patron de tous les Tartuffes, fortifiez le courage de mes espions, donnez de l'audace à mes cabaleurs; et déliez les cordons de la bourse des dupes qui me supportent. Accordez-moi, grand saint, la grâce que je vous demande, et je fais vœu d'offrir à Lord Bury un repas à la rhubarbe et au sené."

LA FABRIQUE D'ÉLECTIONS,

MOULIN DE T. & C. PETERS,

Rues Baronne et Grant.

On fabrique à ce moulin l'élection de L'ange vain. Tous ceux qui sont disposés à vendre leur vote ou à corrompre les électeurs sont priés de se rendre à la présente invitation. Jamais plus belle occasion de faire de l'argent ne se présentera. Rafraichissements servis à demande. Gages des *Libéraux-Conservateurs*: beaucoup de promesses et jamais rien.

M. Guillaume Baitho trouve *L'Observateur* très bon, mais trop grossier! Le franc-parler et la grossièreté ne sont pourtant pas plus sinonimes que ne le sont la fusion et la servilité politiques.

On sait qu'il était expressément défendu de faire paraître en public des certificats d'élection avant le 15 décembre courant, eh! bien, un individu nommé Grondin,

employé par la Corporation pour cotiser les propriétés, en avait en sa possession il y a déjà huit jours! On dit que pour cette honorable action, le maire L'ange vain va proposer à la prochaine séance du Conseil de Ville, que le nom de ce salarié qui fait plus que le *valet du diable* soit échangé de la manière suivante: Au lieu de Grondin il s'appellera: Rondin. Jusqu'à présent on anoblissait en ajoutant un *de* au nom de l'annobli; d'après les principes des *Libéraux-Conservateurs*, on retranche la première lettre du nom. De plus, au lieu de la devise: *Noblesse oblige*; on a pris la suivante: *Valets s'obligent*.

On nous a appris une nouvelle qui fait grand honneur à celui qui en est l'objet. Il est connu que tous les employés de la Corporation, depuis le premier officier jusqu'au dernier ramoneur, voteront, à quelques rares exceptions près, bon gré, mal gré, pour L'ange vain. Parmi les quelques honorables exceptions, on cite le capitaine Bureau. Ce monsieur aurait déclaré ne pas pouvoir au plutôt ne pas vouloir se mêler de l'élection actuelle de la mairie. Si tous les employés de la Corporation suivaient son exemple, le public ne se plaindrait pas autant d'eux.

M. Peters, le payeur de cotisations pour L'ange vain et compagnie, a fait savoir à ses ouvriers que s'ils ne votaient point pour L'ange vain, il n'y avait plus d'ouvrage pour eux au moulin de Peters!!! Quelle infamie!!!

Il est défendu par la nouvelle loi d'élection de tenir des auberges ouvertes aux noms des candidats. En prohibant les *esprijs*, L'ange vain savait bien qu'il ne faisait point dommage à ses partisans. Il y a des individus qui sentent de loin!

Les quelques électeurs libres de Québec, ne savent pas encore pour qui ils doivent voter. Il nous semble qu'il n'y a pas à hésiter. Puisqu'il faut de la *capacité* chez le maire; il leur faut voter en masse pour les porches de L'ange vain. Nous sommes persuadé qu'elles ne resteront pas longtemps vides.

Monsieur L'ange vain a des talents crie-t-on partout! Eh! bon dieu, qui n'en a point? Mais il ne suffit point d'avoir des talents, il faut les employer selon l'honneur et la justice. Le seul talent que nous reconnaissons que L'ange vain emploie bien, c'est de *faire d'une pierre deux coups*: il remplit son but et vide le coffre de la cité.

Après son premier péché, Adam entendit Dieu lui dire: Adam, tu gagneras, désormais, ton pain, à la sueur de ton front.

L'ange vain dit aux électeurs: mes amis, je gagnerai, désormais, ma vie, à la sueur de vos fronts!

Il y a des gens incalculables : ne trouve-t-on pas en certains lieux que nos coups dirigés contre l'administration ne portent que peu ou point du tout. Désormais nous vivrons plus bas.

Il nous est impossible de dire le nombre de votes enregistrés en faveur de L'ange vain ; parce que ce ne sont point les électeurs mais les *taxeurs* de la Corporation qui, cette année, élisent le maire.

On ne sait pas encore quand nos législateurs vont se remettre à l'œuvre. Tout ce que nous savons, c'est que nous avons déjà beaucoup trop de lois et pas assez de justice.

Beaucoup le disent : la calomnie est le plus grand des crimes. Quand nous songeons à tous ces démocrates qui prétendent que les bêtes à portefeuilles actuels n'ont point de principes, le cœur nous saigne ! Nous le déclarons publiquement, tous ces ministres de genre animal pratiquent à la lettre, les deux premiers principes d'arithmétique : ceux de soustraire et d'additionner !

Tout le monde est d'accord que la majorité de nos édiles et le maire en tête ne cherchent qu'à faire les plus grands profits possibles avec leur mandat : consolons-nous du train que nous arrivent les taxes et que se propage la corruption, ils auront bientôt fait malhonnêtement une fortune *honorable*.

On a appris qu'Alleyn était à Pagonie ; aussitôt tout le bataillon des valets a versé des larmes.

Nous croyons que le prix du crêpe ne haussera point ; car, arrivant la mort d'Alleyn, les citoyens se consolent en songeant qu'après avoir joué à *trompe compagnon* il ne vient jouer à *qui perd gagne*. D'ailleurs, moins il y a de mauvaises herbes dans un champ, plus le sol est bon. Alleyn n'est pas un champ, mais, vous savez qu'il ne faut pas, en politique, ce que l'on met dessus. *Je parle clairement je suppose !*

Les cabaleurs de L'ange vain déclarent hautement que s'il est élu, il fera tout son possible pour faire changer l'Acte d'incorporation de la cité de manière à ce que le maire soit élu tous les cinq ans ! On peut par ce seul fait prévoir quels ravages cet homme et ses pareils vont faire en Corporation.

Lord Bury va venir dîner à Québec : on dit que cette nouvelle a rendu L'ange vain fou . . . de joie.

Son honneur le juge Morin, attend, nous dit-on, pour rendre un jugement en faveur des déposants de la Caisse d'Économie de Saint-Roch, qu'il lui arrive un *messie* ! En attendant que les ministres le lui envoient, il tient cette cause en *délibéré* ! Pauvre juge ! Pauvres déposants !

Dans le *Journal de Québec* du 11, honorable Cauchon traite le chevalier Taché de *fon furieux*. Le premier devrait avoir plus de charité pour un confrère, surtout quand il sait que c'est la dévotion qui lui tourne la tête !

L'ange vain dit que le faubourg Saint-Jean est son quartier Latin ; le quartier des lapins serait plus véridique.

— Je ne vote point pour Joseph disait un individu dont M. Peters a payé les cotisations il y a un mois.

— Pourquoi donc ? reprit son voisin.

— Parce que Joseph est un Juif.

Mé quoisque ça fait ça ? vaut-i pas mieux voté pour un simple Juif comme Joseph, que pour un double-juif comme L'ange vain ? Pas vré pas ?

L'autre s'enfuit sans répondre.

Encore une injustice : Un marchand anglais avait un débiteur auquel la Corporation devait une forte somme. Ce marchand n'ayant pas d'argent pour payer ses cotisations, obtint que le débiteur les paierait et retiendrait le montant sur la dette qu'il devait au marchand. Il ne manquait plus que l'approbation du maire qui, d'abord, consentit sans trop se faire tirer l'oreille. Mais le lendemain il refusa de la manière la plus absolue !

Voici pourquoi :

M. Le Moine et Andrews deux de ses cabaleurs avait appris que le marchand ne voterait point pour L'ange vain.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le procès de Montalembert s'est terminé le 21 novembre, par la condamnation à une amende de 3,000 francs, et ce qui est plus glorieux à six mois d'emprisonnement. Doucet, l'éditeur du *Correspondant*, a été condamné à un mois d'emprisonnement et à 1000 francs d'amende. Montalembert a protesté contre cette condamnation prononcée contre lui, parcequ'il avait eu le courage d'écrire que la France toute glorieuse quelle puisse être des blessures que lui fait porter un tyran heureux ne jouit pas de la liberté politique qui est la vie des peuples. Le gouvernement de Napoléon a donné ordre aux propriétaires de journaux de ne point publier les débats du procès.

ANGLETERRE.

Lord Napier représentant de l'Angleterre aux États-Unis doit être rappelé. Les marchands de *canards* vont crier de nouveau à la guerre ! On lit sur quelques journaux anglais que Napier pencha trop fortement pour la doctrine Munroe. Il faut donc croire que les employés du gouvernement anglais sont comme ceux du gouvernement Canadien, aujourd'hui pour l'un : demain pour l'autre. Parcourez les deux mondes et vous trouvez que l'or est le meilleur aimant.

ITALIE.

Victor Emmanuel suit l'exemple de son petit cousin Napoléon ; il établit des greniers publics pour les remplir de blé. Le gouverneur Head devrait suivre ce bon exemple et ordonner au hochonno Baby de valoir quelques caves pour y loger tous les malheureux publics.

ASSEMBLÉE.

A une assemblée qui a eu lieu, lundi soir, dans la salle de l'hôtel Masso, M. Antoine Constantin étant président et L. M. Darveau agissant comme secrétaire, la résolution suivante a été proposée et unanimement adoptée :

Proposé par M. Charles Martel secondé par M. Jean Vézina,

Résolu, — Que cette assemblée, après avoir entendu les explications de A. Joseph, écuier, est unanimement d'avis qu'il est l'homme le plus digne, dans l'occasion actuelle, de remplir la charge de maire, pour l'année courante et que les électeurs ici présents s'engagent à le supporter.

T. Fournier, écuier, secondé par M. F. Wyso propose,

Résolu, — Que les remerciements de cette assemblée sont dus au président et au secrétaire de cette assemblée.

Cette motion ayant été aussi agréée l'assemblée s'ajourna, entente des explications données par M. Joseph et des arguments fournis en faveur de la supériorité de ce monsieur sur L'ange vain, par messieurs Fournier, Darveau, Dussault et H. Plamondon.

CORRESPONDANCES.

M. le rédacteur,

Prêtez-moi s'il vous plaît un petit coin de votre journal pour faire voir combien le poste est irrégulière. Je suis abonné à votre journal depuis cinq semaines, sur cela, je n'ai reçu l'*Observateur* qu'une fois. Comme vous voyez c'est attendre un peu trop long-temps ; il faut que les maîtres du poste soient un peu plus réguliers.

Votre serviteur,

NARCISSE DION.

Saint-Lambert de Lauzon, 11 Déc. 1868.

M. le Rédacteur,

Dans votre dernier numéro vous attaquez selon moi un peu trop imprement le docteur Dussault parcequ'il ne jugera pas à propos de se prononcer sur le mérite de messieurs Bilodeau et P. X. Langevin, présentés pour être conseillers du faubourg Saint Jean à une assemblée tenue dernièrement sous l'habile présidence de notre énergique concitoyen M. François Nadeau. Il faut vous dire qu'il était bien difficile pour un homme public de dire son opinion dans cette circonstance.

Chacun son goût. Une autre fois, mon

sieur X, veuillez écrire en italique l'énergie de votre président chéri. Ce sera mieux compris!

M. le Rédacteur,

Vous raconter ce qui s'est passé, quand M. Baby voulut avoir le chemin du Nord à faire, est une tâche difficile; cependant je remplirai ma promesse sitôt que je me serai procuré quelques copies de lettres échangées en cette mémorable circonstance.

Pour abrégier le temps d'attente voyons un peu, ce qui se passe au commencement de la fin.

Il y a quelques semaines, un de nos collègues propose à ses collègues de force la compagnie du Chemin du Nord à résilier son contract avec M. Baby, en posant cette résiliation comme condition absolue de l'avance que la cité de Québec était sur le point de faire à la dite compagnie. Mais M. Audette avait compté sans les faiseurs de ciment. M. Gauvreau bondit sur son siège, etc., pendant que notre Maire se tremoussait dans son fauteuil, il annonce ou plutôt crie au conseillers que M. Baby a avancé cinq ou six mille louis sur les travaux du chemin, etc. que ce bon vieux était prêt à abandonner son contract... dès qu'il serait remboursé. (Approbation de M. Langevin par une foule de grimaces plus ou moins dévotes).

Il pourrait se faire qu'on prouvât cette obligation de M. Baby; car si les archives de la compagnie sont brûlées avec les plans, il (M. B.) a bien conservé ses comptes etc. M. Gauvreau est là pour vérifier, certifier etc.; Qu'en a-t-on fait de cette argent? fut-il dépense sur le chemin, soit en défrichements, nivellement ou autre ouvrages? Non, M. le Rédacteur, tout le monde sait que pas un pouce d'ouvrage ne fut fait; mais il y avait des directeurs à conduire et un maire (Directeur en office) à choisir. Combien de cet argent y est passé? Demandez à MM. Langevin, Simard et Baby.

Voici comment on peut faire des avances sur les travaux publics:

En 1854, M. Baby a réclamé deux mil quatre cent quarante-un louis comme avance sur le phare de Belle-Ile.

Extrait du rapport du comité permanent des comptes publics. P. 268.

88 Journées.....	£1958	0	0
6 Charges de Goëlettes...	483	0	0

Dépenses du Phare Belle-Ile, 1854.....	£2411	0	0
Extrait P. 279.			

88 Journées.....	£2222	0	0
6 Charges de Goëlettes...	483	0	0

Dépenses du Phare de Forteau.....	£2705	0	0
-----------------------------------	-------	---	---

Il est prouvable par le témoignage de gens respectables et parfaitement au fait de la chose (ils ont été employés à ces ouvrages) qu'il n'est parti qu'une seule goëlette

cette année là avec 35 hommes, devant débarquer les uns à Forteau, les autres à Belle-Ile, mais il fut impossible d'aborder ce dernier poste et force leur fut de revenir à Forteau. Ce qui n'empêche pas M. Baby de retirer les deux montants précités, avec en sus, dix pour cent de commission: Tout cela pour 88 jours au lieu de 178 et pour une seule charge de goëlette au lieu de douze. Ces comptes étaient certifiés par le surintendant Gauvreau, qui sait, mieux que vous et moi, que le Phare de Belle-Ile ne fut commencé qu'en 1855.

Après ces faits, pris entre mille autres, la Corporation peut-elle mettre les trois cents mille louis en de pareilles mains? et qui plus est, employer M. P. Gauvreau pour surveiller l'emploi de cet argent et examiner les comptes que ces bons messieurs arrangeront ensemble.....

Que seront-ils de cet argent?.....

Acheter l'élection d'Hector, ensuite préparer les voies pour les prochaines élections, s'il en reste après que Lapière, Fer, Ciment et Baby se seront servis. Quand aux ouvriers, qu'ils attendent en silence, qu'ils laissent faire, s'il en reste après tout cela, on aura de l'ouvrage, et, après la mort du bonhomme Baby, on aura le Chemin de Fer de la

Rive Nord.

ANNONCES.

AUX ELECTEURS MUNICIPAUX DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

Messieurs,

INVITÉ par une portion notable et influente de mes concitoyens et par une résolution adoptée à une nombreuse assemblée d'électeurs de me présenter comme Candidat à la Marie pour l'année prochaine, je ne puis hésiter plus longtemps à accueillir votre demande.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je vous promets de m'appliquer avec toute l'ardeur dont je suis capable à la réforme des abus. Avec une entreprise aussi lourde que l'est le Chemin de fer du Nord, notre magnifique système de l'Aqueduc, la nouvelle Halle du marché Champlain, etc., nos finances ont besoin d'être administrées avec le plus grand soin, et il n'est pas trop de dire que la prospérité future de notre ville dépendra beaucoup de la manière judicieuse avec laquelle nos affaires municipales seront dirigées.

Je suis opposé à l'augmentation de la dette de la ville, déjà lourde, pour aucune fin spéciale, sans avoir d'abord obtenu la sanction formelle des électeurs.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

A. JOSEPH.

0 décembre, 1858.



F. NORMAND, SCULPTEUR.

Faubourg Saint-Roch, rue Sainte-Marguerite, No. 11, Québec.

Prend la liberté d'informer le public en général, qu'il entreprendra l'exécution de tous ouvrages en sculpture, tournage, meubles d'église, etc., et il verra des mappes, et tous autres ouvrages de menuiserie qu'on voudra bien lui confier.

15 novembre, 1853.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages, située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, ET ADOLPHE TOURANGEAU, notaires, ont ouvert un bureau dans leur demeure actuelle, No. , rue Craig, Saint-Roch. Québec, 1er décembre 1858.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint Jean, rue Richelieu, numéro 56.

On s'abonne à Québec, chez M. Léou Rochette libraire, faubourg Saint-Jean, rue Saint-Jean; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Notaire-Dame-de-la-Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

Isidore Trépanier, Saint-Narcisse.

Joseph Bélanger, Sainte-Julie de Soumerset.

Charles Lapière, No. 114, Rue Saint-Laurent, Montréal.

M. L. Leclerc, Cap-Santé.

Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.